



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

vols

Question écrite n° 86914

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le développement de la pratique des voitures volées abandonnées dans certaines villes pavillonnaires, notamment en Île-de-France. En effet, contrairement à d'autres pratiques qui conduisent les voleurs de véhicules à les brûler, pour détruire les empreintes digitales et les traces d'ADN, ces voleurs préfèrent dissimuler ces voitures dans des villes plus calmes et tranquilles où ils pourront, plusieurs semaines ou plusieurs mois plus tard, venir les reprendre, pour les découper en pièces détachées, ou pour les revendre dans des réseaux spécialisés. Cette pratique dite de la « mise au frigidaire de voitures » tend à se développer dans certaines communes, réputées pour leur tranquillité, dans des départements sensibles. Il pourrait donc être utile et intéressant de mener une réflexion sur la coordination des moyens de prévention et de sensibilisation avec la police, les municipalités concernées et la population. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse

À ce jour, dans le ressort de l'agglomération, aucun des services de police n'a pu mettre en exergue la pratique énoncée. Cependant des moyens spécifiques ont été mis en oeuvre pour lutter efficacement contre les vols de véhicules mais également pour retrouver les automobiles dérobées. Ainsi depuis le début de l'année 2010, le système de lecture automatisé de plaque d'immatriculation (LAPI) a été mis en place à la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne. Il permet, aux équipes qui en sont dotées, à l'aide de caméras vidéo installées sur les véhicules, sur des trépieds et sur des systèmes fixes de contrôler, dans un minimum de temps un nombre considérable de véhicules stationnés sur la voie publique, dans des aires de stationnement ouverts au public ou accessibles aux policiers. Un procédé de lecture optique indique instantanément grâce à la connexion au fichier des véhicules volés si les voitures contrôlées sont inscrites dans cette base. Par ailleurs la mutualisation des effectifs des circonscriptions de sécurité de proximité et les services spécialisés permet une meilleure connaissance des problèmes locaux facilitant la remontée des informations pour un traitement rapide. L'implication des mairies doit amplifier cette maîtrise de la voie publique et le traitement des doléances, notamment les dénonciations de présence prolongée de véhicules sur la voie publique.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86914

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 2010, page 9420

Réponse publiée le : 3 mai 2011, page 4525